

CHAMPIONNATS REGIONAL PAR EQUIPES

Saison 2011-12

LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Saison 2011-12



La Compétition qui sert de Référence

C'est quoi le Championnat ?

Une épreuve qui permet aux clubs de se mesurer entre eux par équipes de 3 à 6 joueurs et par division de la Pro A à la Départementale 3,4 ou 5.

L'épreuve compte 7 journées de compétition par phase (Septembre-Décembre pour la phase 1 et Janvier-Mai pour la phase 2). A l'issue de chaque phase, chaque équipe peut monter, se maintenir ou descendre de division en fonction de son classement.

C'est la compétition à laquelle participe le plus de compétiteurs en France car c'est une compétition régulière (14 journées dans la saison), par niveau (chaque joueur joue dans une équipe de son niveau ou presque).

1/ Une compétition de clubs

Les clubs aiment beaucoup cette épreuve car c'est la plus représentative auprès des collectivités. Le niveau de l'équipe fanion aide pour avoir des subventions.

Les clubs utilisent cette compétition pour intégrer les nouveaux pratiquants

adultes et intègrent les jeunes formés (minimes à Juniors) pour les aider à progresser.

2/ Une compétition individuelle par équipes

C'est la somme des résultats individuels qui détermine le club vainqueur à chaque journée (possibilité de match nul).

A chaque journée, un club reçoit un club visiteur. Les clubs sont répartis en groupe de 8 (généralement) où tous les clubs s'affrontent sur une phase.

Chaque joueur fait le même nombre de matchs sauf pour ceux qui jouent le double qui peuvent avoir ce match en plus à jouer.

3/ Une compétition qui soude le club

Les clubs affichent souvent fièrement dans leur salle, les poules, les résultats et les compositions d'équipe pour chaque journée.

C'est une compétition où beaucoup de joueurs du club sont concernés en même temps, auquel il faut ajouter les Juge

La FFTT s'est créée à partir de Présidents de clubs voulant se réunir pour créer un championnat par équipes de clubs...

Arbitre, les capitaines d'équipe qui composent leur effectif.

4/ La compétition est accessible à tous type de club :

L'engagement d'une équipe se fait à l'échelon départemental car toute nouvelle équipe débute le championnat dans la division la plus basse (D3,D4 ou D5 en fonction des départements). Un nouveau club peut donc engager ses joueurs sans difficulté de niveau.

Il existe un niveau Pro depuis plusieurs années. Pro A puis Pro B chez les garçons et chez les Dames. Cette compétition très populaire est donc très organisée et réglementée.

Voici le règlement du Championnat Régional (Régionale 1 (R1), Régionale 2 (R2) et Régionale 3 (R3))

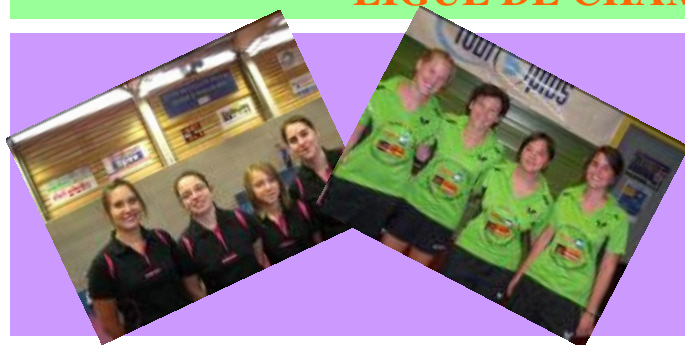
CHAMPIONNATS REGIONAL PAR EQUIPES

Saison 2011-12

LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Saison 2011-12

Les Règlements Régionaux



Généralités

Rappels importants :

=> Lorsque des incidents se produisent au cours d'une rencontre et/ou lorsque des réserves ou réclamations sont posées, **le juge-arbitre de la rencontre concernée doit adresser un rapport** relatant les faits à la C.S.R. Un modèle est joint à ce document.

=> Une réclamation **doit être confirmée dans les 72 heures par pli recommandé à la CSR accompagnée de la caution fixée** (art.20 des Règlements sportifs).

Ces règlements ayant un caractère permanent et compte-tenu des **nombreux incidents et déceptions** dus à leur méconnaissance, nous vous conseillons d'en mettre un exemplaire dans votre salle dans un protège-document type " lutin " (reliure plastique comprenant des pochettes transparentes pour 40 vues) à la disposition de vos cadres, joueuses et joueurs.

La présentation adoptée pour le championnat de France par équipes permet de résumer, sur une seule page, les informations principales concernant un niveau donné.

Dans le championnat par équipes

Dans une équipe de six joueurs, **les deux meilleurs classés** doivent se trouver dans le groupe A et le joueur **le moins bien classé** dans le groupe B.

Modification des règles de brûlage :

Un(e) joueur(se) ne peut jouer qu'une seule fois par numéro de journée quelque soit la date.

Remise à zéro des brûlages à la fin de la première phase.

Brûlage d'un(e) joueur(se) qui a disputé deux journées dans une équipe et ce dans les deux phases.

Les modifications apportées par rapport au précédent règlement sont en italique et en rouge

En application des Règlements Sportifs

Fédéraux, le Comité Directeur de la ligue a retenu les dispositions suivantes applicables au niveau régional du Championnat de France par équipes.

Article 1 : Dispositions générales

1.1 : Les équipes qualifiées pour un échelon, quel qu'il soit, doivent, à la date fixée par le Comité Directeur, confirmer leur participation accompagnée des droits d'engagements correspondants, *ainsi que la prise de 6 licences par équipes engagées au 31 juillet au plus tard.*

1.2 : Lors de leur engagement, les associations doivent verser une caution dont le montant est fixé chaque saison par le Comité Directeur et certifier qu'elles remplissent bien toutes les conditions requises.

Celle-ci est remboursée ou mise en avoir en fin de saison, sous réserve de participation complète à l'épreuve et déduction faite des pénalités financières dues.

1.3 : Les rencontres se déroulent au lieu, date et heure fixés par la Commission Sportive Régionale (CSR), l'heure indiquée étant celle du début effectif de la rencontre.

1.4 : L'avancement d'une rencontre peut être autorisé sous réserve de **l'accord écrit des deux adversaires et de l'avis favorable de la C.S.R.**, ceci au plus tard **8 jours avant la rencontre**, sauf circonstances exceptionnelles à justifier auprès de la CSR.

1.5 : Le report de rencontre est exceptionnel et du seul ressort de la C.S.R.

En cas de report accordé par la CSR, cette dernière fixe une date pour la rencontre. En cas de report pour cause de rencontre interrompue, l'article 18 des règlements fédéraux s'applique.

1.6 : La salle doit être ouverte 1/2 heure avant l'heure prévue pour le début de la compétition afin de répondre aux conditions de mise à disposition des tables pour l'équipe visiteuse.

1.7 : Les rencontres sont placées sous l'autorité d'un juge-arbitre (voir conditions de participation pour chaque niveau).

1.8 : Sur des rencontres jugées sensibles, la C.R.A. peut désigner un JA1 neutre pour les niveaux où cette condition n'est pas appliquée (R1F, R2 voire R3).

La C.R.A avec l'appui des C.D.A. mettra en place un dispositif de supervision des JA1 en exercice, ainsi qu'un dispositif de contrôle des raquettes.

1.9 : Les dispositions applicables concernant les brûlages, les retards, les forfaits, les rencontres interrompues, les réserves, les réclamations, la tenue et la discipline sont celles des Dispositions Générales des Règlements Sportifs Fédéraux.

Article 2 : Constitution des différentes poules

2.1 : Pour les niveaux R1 et R2, le principe du serpent est strictement appliqué (c'est le classement de la phase précédente qui donne la position *initiale* dans la ou les poules).

2.2 : Pour le niveau R3, un aspect géographique peut également être pris en compte.

2.3 : Lors de la composition des poules, les demandes d'opposition émises par les clubs peuvent être prises en compte mais à leur seul détriment éventuel; ainsi un club ne doit pas voir sa position en poule bouleversée de plus d'une position par une demande d'opposition d'un autre club.

2.4 : *Un club qui au 1^{er} juillet de la saison n'a plus la possibilité d'aligner le nombre de joueurs ayant le nombre de points requis pour évoluer au niveau auquel il a le droit est d'office rétrogradé au niveau pour lequel il remplit les conditions. La place ainsi laissée vacante sera offerte au 1^{er} repêché du niveau considéré.*

2.5 : **Il est en effet rappelé que tout**

CHAMPIONNATS REGIONAL PAR EQUIPES

Saison 2011-12

LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Saison 2011-12

Les Règlements Régionaux (suite)



Généralités

club accédant à un niveau donné doit en connaître et respecter toutes les conditions de participation, notamment en matière d'arbitrage.

2.6 : Le non-respect des conditions de participation peut entraîner la relégation de l'équipe en fin de phase dans la plus haute division où ces conditions ne sont pas exigées et/ou l'application de sanction financière.

Article 3 : Juge-arbitrage des rencontres (texte général)

3.1 : Une rencontre est dirigée par un JA1 diplômé.

3.2 : En l'absence du juge-arbitre officiellement désigné (par la CRA ou le club recevant), il doit être fait appel, dans l'ordre, à un juge-arbitre officiel présent dans la salle, dans l'ordre de l'échelon le plus élevé vers le moins élevé ou à un licencié **accompagnateur** de l'équipe visiteuse.

3.3 : Si l'équipe visiteuse ne peut présenter une personne pour officier, l'équipe qui reçoit doit faire assurer ce rôle. A défaut, c'est le capitaine, joueur ou non, de l'équipe visiteuse qui tient cette fonction.

Nota important :

Par dérogation, un club recevant de R1F, R2M ou R3M peut utiliser les services d'un JA1 d'un autre club.

Cette disposition a pour but de permettre à des JA1 dont les clubs n'évoluent pas en régional de juge-arbitrer officiellement et donc de maintenir leur qualification, elle ne dispense pas les clubs régionaux de leurs obligations en matière de juge-arbitrage.

Article 4 : Transmission des résultats

4.1 : La feuille de rencontre est établie en quatre exemplaires qui reçoivent les destinations suivantes :

* deux exemplaires au responsable régional, accompagnés, le cas

échéant de la partie convocation de l'imprimé de désignation du juge-arbitre, dûment complété par celui-ci ; l'envoi doit être réalisé le jour même de la rencontre, si le club n'a pas fait la saisie de la feuille de rencontre dans le SPID, le mardi pour les autres clubs.

* un exemplaire : rose, au capitaine de l'équipe visiteuse, blanc au capitaine de l'équipe recevante, charge pour eux de le transmettre au responsable départemental si cela est prévu par leur comité respectif.

4.2 : Il est possible d'utiliser une feuille de rencontre dite informatisée au lieu et place de la feuille de rencontre officielle, cette feuille informatisée devant comprendre toutes les informations de la feuille officielle

4.3 : Les résultats *de la rencontre* doivent aussi être saisis par l'équipe recevante sur le serveur de la Fédération au plus tard le **dimanche avant 16H.**

4.4 : A compter de la saison 2009-2010, les clubs devront saisir la feuille de rencontre sur le serveur FFTT SPID Mon-club, **la date limite de saisie étant dans les 48h00 suivant la rencontre**

Article 5 : Rapport du juge-arbitre

Il est envoyé, si besoin, par le JA1 sous 48 heures au responsable de la C.S.R.

IMPORTANT : En cas de forfait, le JA1 ou l'équipe qui "en bénéficie" doit remplir une feuille de rencontre en y portant la composition complète de l'équipe présente et la mention **ABSENTE** dans le cadre de l'équipe défaillante et adresser cette feuille au responsable du championnat

Article 6 : Certificat médical

6.1 : Tout compétiteur doit être en possession de sa licence avec la mention "Certificat médical présenté" ou a défaut d'un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la compétition

6.2 : En cas d'absence de l'un de ces 2 justificatifs, le Juge Arbitre **ne doit pas** l'autoriser à prendre part à cette compétition, sous peine d'obligation de recyclage

Article 7 : Composition d'équipe

7.1 : Pour évoluer en championnat par équipes niveau régional, les équipes doivent être complète, sauf réserve des applications particulières définies ci-dessous.

7.2 : Toute inscription de résultats de parties individuelles d'un joueur absent à l'appel de son nom sera sanctionnée par la perte de la rencontre par pénalité pour les **deux** équipes, recyclage du Juge Arbitre ayant admis ce fait.

7.3 : De plus la Commission Sportive Régionale, demandera au Comité Directeur de la Ligue la convocation des 2 Présidents et des 2 capitaines devant la Commission Régionale de Discipline, la CSR estimant qu'il s'agit d'une fraude et un manquement grave à l'équité.

7.4 : En cas de récidive les équipes fautives seront rétrogradées en division départementale avec interdiction de remonter en Régionale pour une période de 2 ans.

7.5 : *Lors d'une montée à l'échelon supérieure à l'issue de la 1^{ère} phase (R3 en R2 ou R2 en R1) les joueurs ayant participé à cette montée sont autorisés à évoluer dans l'équipe qui accède à l'échelon supérieur, même si ils n'ont pas le nombre de points requis.*

CHAMPIONNATS REGIONAL PAR EQUIPES

Saison 2011-12

LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Saison 2011-12

Les Règlements Régionaux



Championnat de France féminin R1

Article 8 : Généralités

Les rencontres sont prévues le samedi à 17 heures.

Formule D (Annexe 1 des Règlements Sportifs - option D), équipe de 4 joueuses en un Groupe unique.

Une seule poule de 8 équipes.

Une rencontre au maximum par semaine.

Toutes les parties sont jouées.

Une seule joueuse peut être absente (cette absence est sanctionnée d'une pénalité financière de 30 €).

Une association ne peut être représentée que par une seule équipe dans la poule.

Deux phases avec, pour chaque phase, montée de l'équipe classée 1ère en Pré nationale de Zone.

Article 9 : Conditions de participation

Pour être autorisées à participer au championnat de France féminin par équipes au niveau régional 1, les associations doivent :

a) Disposer d'un juge-arbitre 1er degré (JA1) non joueur (au moment de la rencontre) devant officier lors de chaque rencontre à domicile.

La non-mise à disposition d'un juge-arbitre entraîne une pénalité financière forfaitaire de 50 € par prestation non fournie et

peut entraîner en cas de persistance, la relégation de l'équipe concernée.

b) Disposer de douze licenciés au moins, disputant, jusqu'à son terme, le championnat et un championnat départemental - corporatif exclu.

c) Disposer de trois licenciés jeunes (14 ans au plus le 1er juillet de la saison en cours) disputant, jusqu'à son terme, une épreuve par équipes réservée jeunes.

Article 10 : Arbitrage des parties

L'arbitrage des parties est assuré par les deux équipes suivant le plan d'arbitrage ci-dessous

club recevant, licencié dans ce club et **non joueur à quelque niveau que ce soit au moment de la rencontre.**

Article 12 : Frais

Pour chaque rencontre, les frais de juge-arbitrage (et d'arbitrage éventuellement) sont à la charge du club recevant qui doit effectuer le règlement aux cadres de l'arbitrage avant le début de la rencontre.

PLAN D'ARBITRAGE

| PARTIES | ARBITRAGE | PARTIES | ARBITRAGE |
|----------|-----------|----------|-----------|
| A - W | D | Double 2 | |
| B - X | Z | D - W | B |
| C - Y | B | C - X | Y |
| D - Z | W | A - Z | X |
| A - X | C | B - Y | D |
| B - W | Y | C - W | A |
| D - Y | X | D - X | Z |
| C - Z | A | A - Y | W |
| Double 1 | | B - Z | C |

Article 11 : Juge-arbitrage des rencontres

Les rencontres sont placées sous l'autorité d'un juge-arbitre (JA1 diplômé) désigné par le

CHAMPIONNATS REGIONAL PAR EQUIPES

Saison 2011-12

LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Saison 2011-12

Les Règlements Régionaux

Championnat de France masculin R1



Article 13 : Généralités

Les rencontres sont prévues le samedi à 17 heures.

Formule F1 ou F2 ** (Annexe 1 des Règlements Sportifs), équipe de 6 joueurs répartis en 2 groupes de 3.

Une poule de 8 équipes.

Une rencontre au maximum par semaine.

La participation de féminines n'est pas admise.

Toutes les parties sont jouées.

L'absence d'un joueur se traduira par rencontre perdue *par pénalité* pour l'équipe incomplète

Au moins 5 pongistes devront avoir un classement égal ou supérieur à 1100 points (les points pris en compte sont ceux indiqués sur la licence pour la phase considérée), le sixième pongiste devant avoir au moins 900 points. (les points pris en compte sont ceux indiqués sur la licence pour la phase considérée)

Une association ne peut être représentée que par une seule équipe dans la poule.

En cas de forfait excusé, le club ne sera pas pénalisé de la pénalité financière pour forfait, mais aura rencontre perdue par forfait.

Deux phases avec, pour chaque phase, montée du 1er en Pré Nationale de Zone, descente des 7ème et 8ème en R2 (une descente supplémentaire de N3 entraînera la descente du 6ème et ainsi de suite).

** Dans ce cas, les deux aires de jeu doivent être rigoureusement identiques.

Article 14 : Conditions de participation

Pour être autorisées à participer au championnat de France par équipes masculin au niveau régional 1, les associations doivent :

a) Disposer d'un juge-arbitre 1er degré (JA1) pouvant officier au moins sept fois dans la saison.

La non-mise à disposition d'un juge-arbitre avant la 1ère journée de championnat lors de l'engagement de l'équipe entraîne une pénalité financière forfaitaire de 1 000 € ou de 75 € par prestation non fournie et peut entraîner en cas de persistance, la relégation de l'équipe concernée.

b) Disposer de douze licenciés au moins, disputant, jusqu'à son terme, le championnat et un championnat départemental - corporatif exclu.

c) Disposer de trois licenciés jeunes (14 ans au plus le 1er janvier de la saison en cours), disputant, jusqu'à son terme, une épreuve par équipes réservée aux jeunes.

d) Pour chaque rencontre à domicile, mettre à disposition deux arbitres officiels et diplômés non joueurs pour la rencontre concernée.

NOTA : Les pénalités financières appliquées sont celles du niveau national.

Article 15 : Arbitrage des parties

L'arbitrage est assuré par le club recevant en respect de l'article 14, alinéa d

Article 16 : Juge-arbitrage des rencontres

Les rencontres sont placées sous l'autorité d'un juge-arbitre désigné par la Commission Régionale d'Arbitrage au moins 8 jours avant la date de la rencontre (C.R.A.).

Article 17 : Frais

Pour chaque rencontre, les frais de juge-arbitrage (et d'arbitrage éventuellement) sont à la charge du club recevant qui doit effectuer le règlement aux cadres de l'arbitrage avant le début de la rencontre.

CHAMPIONNATS REGIONAL PAR EQUIPES

Saison 2011-12

LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Saison 2011-12



Les Règlements Régionaux

Championnat de France masculin R2

Article 18 : Généralités

Les rencontres sont prévues le samedi à 17 heures.

Formule F1 ou F2 ** (Annexe 1 des Règlements Sportifs -option F), équipe de 6 joueurs répartis en 2 groupes de 3.

Deux poules de 8 équipes.

Une rencontre au maximum par semaine.

La participation de deux féminines est admise sous réserve de l'application de l'article 11-3 des Règlements sportifs.

Toutes les parties sont jouées.

Au minimum cinq pongistes d'un classement égal ou supérieur à 900 points, (*les points pris en compte sont ceux indiqués sur la licence pour la phase considérée*).

Un seul joueur peut être absent (cette absence est sanctionnée d'une pénalité financière de 80 €).

Une association ne peut être représentée que par une seule équipe dans la poule.

Deux phases avec, pour chaque phase, montée du 1er en R1, des-

cente des 7ème et 8ème en R3

Une descente supplémentaire de R1 entraînera la descente du 6ème le moins bien classé et ainsi de suite.

** Dans ce cas, les deux aires de jeu doivent être rigoureusement identiques.

Article 19 : Conditions de participation

Pour être autorisées à participer au championnat de France par équipes masculin au niveau régional 2, les associations doivent :

a) Disposer d'un juge-arbitre 1er degré (JA1) non joueur (au moment de la rencontre) devant officier lors de chaque rencontre à domicile.

La non-mise à disposition d'un juge-arbitre entraîne une pénalité financière de 50 € par prestation non fournie et peut entraîner en cas de persistance, la relégation de l'équipe concernée.

b) Disposer de douze licenciés au moins, disputant, jusqu'à son terme, le championnat et un championnat départemental - corporatif exclu.

c) Disposer de trois licenciés jeunes (14 ans au plus le 1er janvier de la saison en cours) disputant, jusqu'à son terme, une épreuve par équipes réservée aux jeunes.

Article 20 : Arbitrage des parties

L'arbitrage des parties est assuré par les deux équipes suivant le plan d'arbitrage ci-dessous

Article 21 : Juge-arbitrage des rencontres

Les rencontres sont placées sous l'autorité d'un juge-arbitre (JA1 diplômé) désigné par le club recevant, et non joueur à quelque niveau que ce soit au moment de la rencontre.

Article 22 : Frais

Pour chaque rencontre, les frais de juge-arbitrage (et d'arbitrage éventuellement) sont à la charge du club recevant qui doit effectuer le règlement aux cadres de l'arbitrage avant le début de la rencontre.

| Arbitrage partagé (X reçoit) | | | | Arbitrage partagé (A reçoit) | | | |
|------------------------------|-----------|------------------|-----------|------------------------------|-----------|------------------|-----------|
| parties groupe A | Arbitre | parties groupe B | Arbitre | parties groupe A | Arbitre | parties groupe B | Arbitre |
| A - X | C | D - R | F | A - X | Z | D - R | T |
| B - Y | X | E - S | R | B - Y | A | E - S | D |
| C - Z | A | F - T | E | C - Z | Y | F - T | R |
| B - X | Y | Double | R, S ou T | B - X | C | Double | D, E ou F |
| A - Z | B | E - R | F | A - Z | X | E - R | S |
| C - Y | Z | D - T | R | C - Y | B | D - T | E |
| Double | A, B ou C | F - S | D | Double | X, Y ou Z | F - S | R |
| B - Z | Y | E - T | S | B - Z | A | E - T | D |
| C - X | B | F - R | E | C - X | Z | F - R | T |
| A - Y | X | D - S | T | A - Y | C | D - S | F |

CHAMPIONNATS REGIONAL PAR EQUIPES

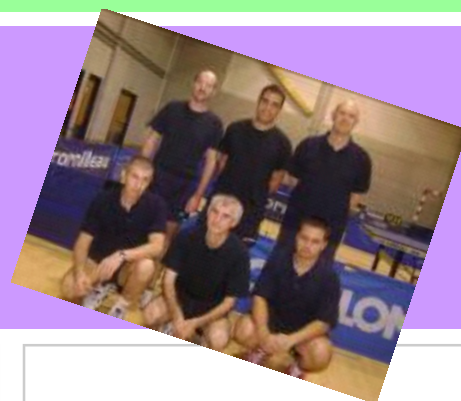
Saison 2011-12

LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Saison 2011-12

Les Règlements Régionaux

Championnat de France masculin R 3



Article 23 : Généralités

Les rencontres sont prévues le dimanche à 09 heures.

Formule F1 ou F2 ** (Annexe 1 des Règlements Sportifs -option F), équipe de 6 joueurs répartis en 2 groupes de 3.

Quatre poules de 8 équipes.

Une rencontre au maximum par semaine.

La participation de deux féminines est admise sous réserve de l'application de l'article 11-3 des Règlements sportifs.

Toutes les parties sont jouées.

Un seul joueur peut être absent (cette absence est sanctionnée d'une pénalité financière de 50 €).

Une association ne peut être représentée que par une seule équipe dans la poule.

Deux phases avec, pour chaque phase, montée du 1er en R2, descente des 7ème et 8ème au niveau départemental (une descente supplémentaire de R2 entraînera la descente du 6ème le moins bien classé et ainsi de suite).

** Dans ce cas, les deux aires de jeu doivent être rigoureusement identiques.

Article 24 : Conditions de participation

Pour être autorisées à participer au championnat de France par équipes masculin au niveau régional 3, les associations doivent :

a) Disposer d'un juge-arbitre 1er degré (JA1) non joueur (au moment de la rencontre) devant officier lors de chaque rencontre à domicile.

La non-mise à disposition d'un juge-arbitre entraîne une pénalité financière forfaitaire de 30 € par prestation non fournie et peut entraîner en cas de persistance, la relégation de l'équipe concernée.

b) Disposer de douze licenciés au moins, disputant, jusqu'à son terme, le championnat et un championnat départemental - corporatif exclu.

c) Disposer de trois licenciés jeunes (14 ans au plus le 1er juillet de la saison en cours) disputant, jusqu'à

son terme, une épreuve par équipes réservée aux jeunes.

Article 25 : Arbitrage des parties

L'arbitrage des parties est assuré par les deux équipes suivant le plan d'arbitrage ci-dessous

Article 26 : Juge-arbitrage des rencontres

Les rencontres sont placées sous l'autorité d'un juge-arbitre (JA1 diplômé) désigné par le club recevant, et non joueur à quelque niveau que ce soit au moment de la rencontre.

| Arbitrage partagé (X reçoit) | | | | Arbitrage partagé (A reçoit) | | | |
|------------------------------|-----------|------------------|-----------|------------------------------|----------|------------------|----------|
| parties groupe A | Arbitre | parties groupe B | Arbitre | parties groupe A | Arbitre | parties groupe B | Arbitre |
| A - X | C | D - R | F | A - X | Z | D - R | T |
| B - Y | X | E - S | R | B - Y | A | E - S | D |
| C - Z | A | F - T | E | C - Z | Y | F - T | R |
| B - X | Y | Double | R, S ou T | B - X | C | Double | D,E ou F |
| A - Z | B | E - R | F | A - Z | X | E - R | S |
| C - Y | Z | D - T | R | C - Y | B | D - T | E |
| Double | A, B ou C | F - S | D | Double | X,Y ou Z | F - S | R |
| B - Z | Y | E - T | S | B - Z | A | E - T | D |
| C - X | B | F - R | E | C - X | Z | F - R | T |
| A - Y | X | D - S | T | A - Y | C | D - S | F |

CHAMPIONNATS REGIONAL PAR EQUIPES

Saison 2011-12

LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Saison 2011-12



Les Règlements Régionaux

SAISIE DES RESULTATS DE CHAMPIONNATS

Article 27 :

27.1 : L'accès à « l'espace Mon Club » est ouvert à tous les clubs de la FFFT, à partir du site www.fftt.com dans l'espace <http://www.fftt.com/monclub>

Cette connexion n'est pas décomptée des 50 accès mensuels autorisés dans SPID.

Pour accéder aux fonctionnalités, vous devez simplement disposer de votre numéro de club et de votre mot de passe SPID.

Celui-ci vous a été communiqué par votre organisme gestionnaire (ligue ou comité départemental), à votre responsable de club.

27.2 : Après identification, vous verrez apparaître à l'écran votre numéro de club et votre « domaine », c'est-à-dire pour un club le code du comité départemental.

En premier lieu, vous devez choisir l'organisme ("LIGUES" puis L08 Champagne Ardenne).

Choisissez ensuite la division.

Puis choisissez maintenant la poule désirée.

La saisie des résultats pour une journée est ouverte 10 jours avant et reste disponible 48h après (rencontre le samedi : saisie possible jusqu'au lundi soir). Tant que la journée est disponible, vous pourrez revenir sur votre enregistrement.

Ainsi, en cas d'erreur, vous pourrez vous-même procéder aux rectifications.

Au-delà du délai autorisé, c'est l'organisme en charge des résultats qui pourra faire la saisie ou modifications.

27.3 : C'est le club recevant qui doit effectuer la saisie

Après avoir choisi la rencontre concernant votre club, vous devez dans un premier temps saisir le score global 15 – 5 (par exemple).

Pour ce faire, cliquez sur le bouton « Mise à jour scores ». Ensuite valider puis confirmer le score.

Cas particuliers :

Victoire par forfait : saisir le score du club vainqueur : 20, score du club perdant : F

Après cette opération, saisir le détail de la feuille de rencontre. Pour ce faire, cliquez sur le + qui se trouve en bout de ligne (un + gris indique que la feuille n'a pas encore été saisie. Dans le cas contraire, le + est de couleur orange).

Cet écran va vous permettre de faire la composition des équipes et de saisir ensuite les scores des parties.

Par défaut, la lettre A est affectée à l'équipe recevant et X à l'équipe qui se déplace.

Si le tirage au sort a décidé du contraire, cliquez sur le bouton « Inverser ». Vous verrez alors les équipes s'inverser.

Vous devez maintenant en face de chaque lettre saisir le numéro de licence. Le passage à la case suivante se fait en appuyant sur la touche « Entrée » ou « Tab ».

Dans le cas où le numéro est illisible ou manque, vous pouvez cliquer sur la lettre. Cette action vous ouvrira une fenêtre comportant la liste de tous les licenciés du club, par ordre alphabétique. Cliquez sur le nom désiré, le numéro sera mis automati-

quement dans la bonne case et le curseur passera à la case suivante. Vous pouvez ainsi saisir l'ensemble de l'équipe en cliquant sur les noms. Vous pouvez procéder ainsi pour l'autre équipe.

Pour indiquer un joueur absent, laissez la case vide.

Après avoir saisi vos compositions d'équipes, cliquez sur le bouton « Vérifier ».

Vous verrez ainsi les éventuels problèmes (numéros de licence inexistant, joueurs n'appartenant pas au club ou à l'entente). Tant que ces problèmes subsistent, vous ne pourrez pas valider l'équipe.

Lorsque les compositions sont correctes, vous pouvez appuyer sur le bouton « valider équipe ». Les problèmes de qualification ou de brulage seront détectés plus tard.

Les parties sont générées et affichées. Vous pouvez voir sous la composition des équipes les touches disponibles pour la saisie (0, 1, 2, 3). Exemple : Touche 0 donnera le score 0 – 1 etc... Indiquez les parties gagnées par forfait avec les touches 2 (F – 1 : le joueur de l'équipe A est forfait) ou 3 (1 – F : le joueur de l'équipe X est forfait).

Lorsque un joueur (ou une joueuse) déclare forfait pour cause de blessure, pour la rencontre au cours de laquelle s'est passé la blessure, vous saisissez normalement le résultat de la partie. Pour la ou les partie(s) suivante(s), vous ne devez saisir aucun résultat.

A l'issue de cette saisie, vous pouvez enregistrer la feuille